

Extrait du lasquotidien.com

<http://www.lasquotidien.com/spip.php?article1688>

DECRET DE REPARTITION DES SERVICES ENTRE LA PRESIDENCE,  
LA PRIMATURE ET LES MINISTERES

# Ce que pèse Karim

- Actualites -



Date de mise en ligne : samedi 9 mai 2009

---

lasquotidien.com

---

**Entre des directions à la pelle et la cellule de réalisation des terminaux et plateformes portuaires, le président de la République donne raison à ceux qui qualifiaient le département ministériel qu'il a confié à son fils, la Coopération internationale, l'Aménagement du territoire, les Transports aériens et les Infrastructures, de « super ministère ». En témoigne le contenu du décret n°2009-459 du 07-05-2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la présidence de la République, la Primature et les Ministères.**

Ceux qui qualifiaient le ministère de la Coopération internationale, de l'aménagement du territoire, des Transports aériens et des Infrastructures de « super ministère » n'ont pas tort. Le décret n°2009-459 du 07-05-2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la présidence de la République, la Primature et les Ministères renseigne largement sur les attributions du fils de Wade. En effet, Karim Wade a sous son contrôle la Direction générale de la Coopération et des Financements qui comprend la Direction de la coopération internationale, la Direction de la Coopération décentralisée et la Direction des Financements et des Partenariats Public-privé. A côté de cette Direction générale de la Coopération et des Financements, il y a aussi la Direction générale des Infrastructures qui regroupe la direction des travaux publics et la direction des travaux géographiques et cartographiques. En plus de la Direction de l'Aménagement du Territoire, l'ancien président du Conseil de surveillance de l'Agence nationale de l'organisation de la conférence islamique (Anoci) a sous sa tutelle deux nouveautés : la cellule de réalisation des terminaux et plateformes portuaires et le Fonds d'Entretien routier autonome. A cela, s'ajoutent l'Agence des aéroports du Sénégal (Ads), l'Agence nationale de la météorologie du Sénégal (Anams) et l'Agence nationale de l'aviation civile du Sénégal (Anacs). Qui plus est, Karim Wade veille aussi sur Air Sénégal international, Air Teranga, l'Asecna et enfin la société du projet de l'aéroport international Blaise Diagne. Le décret de répartition des services démontre aussi, comme nous l'écrivions, que les « pouvoirs » de Abdoulaye Diop, le ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances sont restés les mêmes. Contrairement à ce que l'on évoquait, il conserve la Direction de la Dette et de l'Investissement, la Direction de la Réglementation et de la Coopération internationale, la Direction de la Coopération économique et financière, etc. L'autre enseignement du décret de répartition est que l'Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue, nouvellement créé, ne dépendra pas du ministère de la Jeunesse. Il est placé sous la tutelle du Secrétariat général de la présidence de la République.

Cheikh Mbacké GUISSÉ